

LE SERVICE CIVIQUE au sein des clubs FFTDA

Renforcer les actions du club par
une action de soutien à la formation civique de la jeunesse

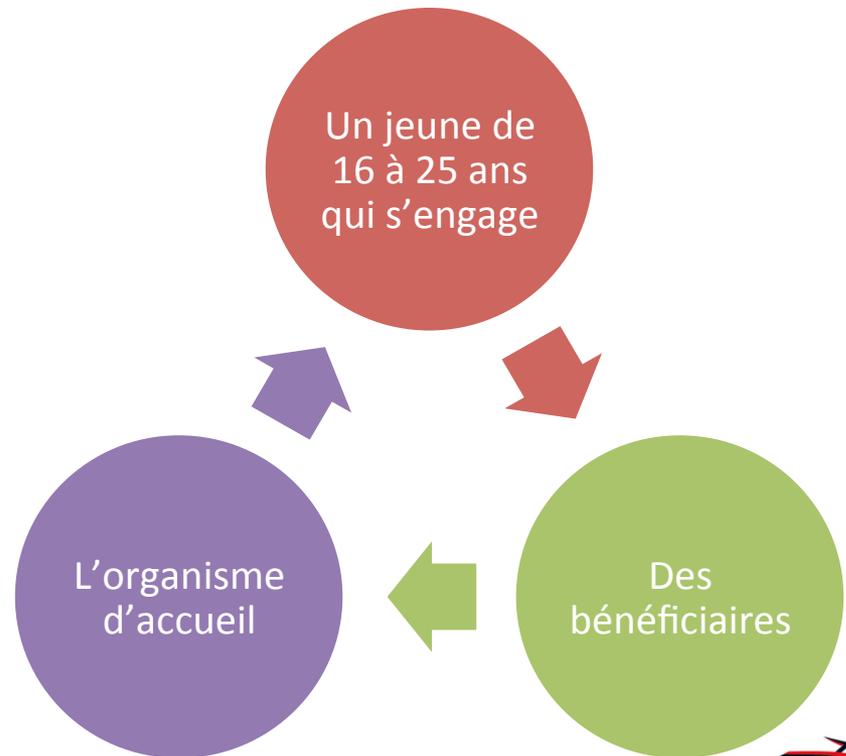


Le service civique

C'est quoi ? :

C'est un contrat d'engagement signé entre un jeune (16-25 ans) et un organisme d'accueil (le club).

- Un **engagement des jeunes** au service de l'intérêt général, de la société, qui donne un sens à leur action en les inscrivant dans un projet.
- Un **meilleur service du club** dont les **bénéficiaires** seront plus nombreux et mieux informés avec des **actions de proximité** permises par les jeunes.
- Pour **l'organisme d'accueil (le club)** il s'agit d'un moyen **d'expérimenter des projets** d'innovation sociale, de renforcer la **qualité du lien avec le public**, d'aller à la rencontre de nouveaux publics, bénéficier d'un regard neuf, de préparer le futur.



Le service civique

Pour qui et quelle durée ? :

Un jeune
(16-25 ans)
ou moins de 30
ans si en situation
de handicap

Pas de
condition de
diplôme

Période de
6 à 12 mois

24 heures /
semaine

Le service civique

Quel(s) coût(s) ?

Ce que perçoit le Volontaire

-Une indemnité* mensuelle versée par l'ASP de : 470 €

-Si le volontaire est boursier (5^e ou 6^e catégorie), se rajoute un complément *106 €

-De plus, le club verse une indemnité* de 106 €.

Le volontaire perçoit donc un total allant de **576* à 682* €**

* Somme arrondie à l'euro inférieur et en fonction du taux en vigueur.

Ce que coûte le Volontaire

Pour le club :

Le club doit verser au volontaire une indemnité de 106 € par mois dans les modalités qu'il souhaite : en numéraire, en titre de transport, en chèque déjeuners.

Le club perçoit un remboursement de l'ASP, à hauteur de 100 €.

Coût définitif par mois : **6 €**

IMPORTANT

L'indemnité de 100 € est versée au club par l'ASP et doit faciliter la participation aux 2 formations obligatoires (PSC1 et formation citoyenne).

Le club devra justifier l'exécution des 2 formations au risque de devoir rembourser l'ensemble des sommes perçues.

Le service civique

Pourquoi faire ? : les missions possibles

A titre d'exemples, les missions dans le sport peuvent-être les suivantes :

→ **Axe 1 : Aider à la découverte des pratiques sportives :**

- Encourager la pratique du sport.
- Participer au développement des actions sportives dans les quartiers prioritaires ou dans les zones rurales isolées.
- Agir pour favoriser la relation parent – enfant par des activités sportives et para sportives.

→ **Axe 2 : Promouvoir la citoyenneté et le respect dans et par le sport :**

- Sensibiliser contre les violences sportives.
- Développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport

Rappel concernant les missions de Service Civique :

Elles doivent être d'intérêt général et respecter 3 grands principes :

- ✓ **Non substitution** : Les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action de vos salariés, stagiaires, et/ou bénévoles sans s'y substituer.
- ✓ **Accessibilité** : les missions de Service Civique proposées ne peuvent exclure, à priori, les jeunes n'ayant pas de diplôme ou qualification.
- ✓ **Mixité** : elle doit permettre, aux volontaires, de vivre une expérience de mixité sociale dans un environnement différent de celui dans lequel ils évoluent habituellement, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

Le service civique :

Comment faire ? : les grandes étapes

1

Projet d'accueil du club : réflexion préalable au sein du club sur les missions à confier au futur volontaire

2

Contacteur le référent service civique au sein de la DDCS pour élaboration et validation des missions.

3

Déposer une demande d'agrément auprès de la DDCS.

4

Une fois l'agrément reçu, créer son compte sur le site de l'agence service civique pour y déposer l'annonce en vue du recrutement.

5

Au moment du recrutement : créer son compte sur l'extranet ELISA puis inscrire le volontaire recruté pour générer son contrat de volontaire et réaliser son suivi mensuel

6

Signature du contrat, le volontaire peut commencer.

7

Une fois le volontaire recruté, il doit suivre 2 formations : Formation citoyenne et formation PSC1.

Le service civique, exemple de missions possibles dans le sport

Axe 1 : Aide à la découverte des pratiques sportives

1.1. Encourager la pratique du sport

Objectif d'intérêt général :

Rendre accessible la pratique sportive à tous et notamment aux publics qui en sont les plus éloignés.

Mission :

Le volontaire a pour mission de sensibiliser de nouveaux publics pour faciliter leur accès aux événements sportifs ou à la pratique du sport. Cette sensibilisation de personnes habituellement éloignées des pratiques sportives (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) permet de recréer du lien social en particulier pour les personnes isolées.

Le volontaire est amené à :

- Aller à la rencontre des publics éloignés du sport (femmes, enfants, jeunes en insertion, personnes handicapées, populations défavorisées,...) pour faciliter leur intégration dans les associations sportives et leur participation lors d'événements sportifs ;
- Sensibiliser les bénévoles, adhérents et professionnels des associations sportives à l'accueil de nouveaux publics ;
- Organiser des activités sportives favorisant la mixité sociale et l'évolution des représentations ;
- Être à l'écoute des attentes et besoins des nouveaux publics, être un médiateur auprès des responsables sportifs ;
- Promouvoir la pratique sportive : création, diffusion d'outils, organisation de festivals, enquêtes, etc ;
- Encourager la coopération et la solidarité par le sport ;
- Enrichir les outils, communiquer sur les bonnes pratiques, animer blog ou site internet à ce sujet.

Il peut également favoriser les pratiques sportives afin de développer les liens sociaux et dynamiser les territoires en :

- Proposant des événements sportifs originaux mobilisant différents publics (enfants, jeunes, adultes, familles), en particulier des initiations/découvertes en accompagnement de grands événements sportifs ;
- Sensibilisant et accompagnant les responsables d'associations sportives dans la mise en place d'événements et animations multi-activités ;
- Faisant le lien entre les initiatives et en témoignant des réussites.

Points de vigilance

- Les volontaires n'assurent pas l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive : les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer.

Le service civique, exemple de missions possibles dans le sport

Axe 1 : Aide à la découverte des pratiques sportives

1.2. Participer au développement des actions sportives dans les quartiers prioritaires ou dans les zones rurales isolées

Objectif d'intérêt général :

Dans le cadre de cette mission, les volontaires participeront à la responsabilisation des usagers des structures sportives en milieu urbain ou des zones rurales isolées en favorisant les valeurs civiques et citoyennes dans la pratique sportive. Ils seront ainsi force de proposition et apporteront un regard neuf sur les actions sportives proposées par la ville ou la zone rurale isolée.

Le volontaire est amené à :

- Proposer un questionnaire autour des pratiques sportives et leur déclinaison contextuelle (provenance géographique du public, âges, fréquentation, choix des activités proposées, préférences, etc.) ;
- Aller à la rencontre du public dans les structures sportives en milieu urbain ou dans les zones rurales isolées ;
- Participer à la diffusion et réception des questionnaires auprès d'un échantillon représentatif des usagers des structures sportives de la Ville ;
- Participer au diagnostic de l'enquête ;
- Participer à l'évaluation de la démarche ;
- Accompagner les jeunes dans la découverte de différentes disciplines en lien avec les clubs sportifs.

Le service civique, exemple de missions possibles dans le sport

Axe 1 : Aide à la découverte des pratiques sportives

1.3. Agir pour favoriser la relation parent – enfant par des activités sportives et para sportives

Objectif d'intérêt général :

Favoriser la cohésion sociale par le sport.

Le volontaire est amené à :

- Établir un diagnostic des pratiques au sein du club et des besoins des publics (parents et familles) ;
- Repérer, localement les acteurs et les dispositifs existants liés aux questions de parentalité (CAF - REAAP -Travailleurs sociaux) ;
- Constituer au sein du club une équipe susceptible d'œuvrer sur cette mission ;
- Faire émerger des activités, des pratiques, des temps d'échanges et d'informations favorisant la relation entre parents et enfants ;
- S'assurer des relations régulières entre les différents acteurs impliqués dans les différents projets ;
- Assurer la valorisation de ce service auprès des acteurs locaux, adhérents et partenaires du club ;
- Susciter la collaboration et le travail en réseau avec les différents jeunes et tuteurs des autres structures conduisant ce même type de mission.

Le service civique, exemple de missions possibles dans le sport

Axe 2. Promotion du respect dans et par le sport

2.1. Sensibiliser contre les violences sportives

Objectif d'intérêt général :

Dans le cadre de cette mission, les volontaires participeront à la responsabilisation des usagers des structures sportives en milieu urbain ou des zones rurales isolées en favorisant les valeurs civiques et citoyennes des pratiques sportives. Ils seront ainsi force de proposition et apporteront un regard neuf sur les actions sportives proposées par la ville.

Le volontaire est amené à :

- Recueil des informations sur les différentes violences sportives existantes sur le territoire (physiques, verbales et autres) ;
- Participer à la création de supports de communication interactifs et adaptés à tout public sur le thème de la « lutte contre les violences dans le sport et les règles d'usages » ;
- Aller à la rencontre du public qui utilise les structures sportives de la Ville (gymnase, etc.) et des professionnels du terrain (arbitres, entraîneurs, associations sportives, etc.) à l'aide d'un questionnaire dans l'objectif de recueillir des témoignages de violences sportives et établir un diagnostic ;
- Participer à la mobilisation des usagers par des ateliers de sensibilisation autour des différentes violences dans le sport ;
- Participer à la mise en œuvre d'un débat ;
- Participer à l'évaluation de la démarche.

Le service civique, exemple de missions possibles dans le sport

Axe 2. Promotion du respect dans et par le sport

2.2. Développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport

Objectif d'intérêt général :

Favoriser la cohésion sociale par le sport.

Le volontaire est amené à :

- L'accompagnement pédagogique et l'information sur les valeurs et les traditions portées par le taekwondo/ disciplines associées, auprès de publics en difficulté sociale sous la responsabilité d'un éducateur diplômé : interventions dans des zones urbaines sensibles, en milieu rural, auprès de jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse, auprès de personnes handicapées, etc. ;
- La promotion d'une approche éco-citoyenne lors du déroulement des activités auprès des clubs ou des comités ;
- Lutter contre les stéréotypes de genre dans la pratique sportive et encourager la parité dans le secteur sportif ;
- La lutte contre les dérives de certaines pratiques sportives : dopage, sens démesuré de la performance, etc. ;
- Contribuer à renforcer la citoyenneté européenne par une sensibilisation et une meilleure connaissance des institutions et des valeurs de l'Europe à l'occasion d'un événement sportif européen.
- La participation à la création d'un outil reprenant les règles et les codes de bonne conduite ;
- Accompagner la mise en place et l'appropriation de cet outil :
 - Faire appliquer ces règles à l'entraînement comme à la compétition,
 - Faire appliquer ces règles sur les lieux des tournois et organiser des temps d'information « qualité ».

Le service civique

Comment constituer le dossier de demande d'agrément:

[Télécharger le dossier dans l'espace Ressources Organismes du site de l'agence service civique :](#)

Allez sur le lien suivant : <http://www.service-civique.gouv.fr/ressources/>

Il comprend 3 documents :

- **Document 1:** Une fiche « informations générales » comprenant :
 - a- La présentation de l'organisme
 - b- Le calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires
 - c- Les modalités d'accueil, de tutorat et de formation des volontaires
 - d- L'attestation sur l'honneur.
- **Document 2 :** Une fiche mission (une fiche par type de mission) présentant notamment la description détaillée de(s) mission(s) proposée(s).
- **Document 3 :** la notice d'accompagnement.

Le dossier à déposer à la DDCS est constitué de 6 documents:

- 1-La fiche d'informations générales dûment remplie.
- 2-la fiche mission dûment remplie.
- 3-La délibération de l'organe statutairement compétent (AG, CD, BE, réunion,...) prévoyant l'accueil de personnes volontaires ou, s'il existe, l'acte constitutif de l'organisme précisant la possibilité d'accueillir des personnes volontaires.
- 4-Le rapport d'activité du dernier exercice clos (rapport d'activités).
- 5-Les comptes annuels depuis la création de l'organisme dans la limite des trois derniers exercices » clos accompagnés le cas échéant, des rapports du commissaire aux comptes.
- 6-Le budget prévisionnel de l'exercice en cours.

Sources :

Les outils à la disposition des clubs.

- Agence du service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr>
- Accéder à la demande d'agrément pour votre structure :
<http://www.service-civique.gouv.fr/page/ressources-organismes>
- Connaître votre référent service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/page/les-referents>
- Pour faire paraître votre annonce en vue de recruter :
 - <http://www.service-civique.gouv.fr/page/trouver-un-volontaire>
- Pour éditer le contrat et faire le suivi de votre volontaire :
 - Site ELISA : <https://elisa.service-civique.gouv.fr/civiq/login>

Le service civique

Votre contact fédéral

- ➔ Votre structure souhaite accueillir un volontaire en service civique.
- ➔ Vous souhaitez être conseillé dans votre démarche.
- ➔ Contactez M. David ROBERT
 - ❖ Téléphone : 06 99 42 09 60
 - ❖ Mail : davidrobert17@gmail.com